

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Ministère de la transition écologique,  
de l'énergie, du climat et de la  
prévention des risques

**Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature**

**Arrêté du 05 décembre 2024**

**relatif au commissionnement des gardes du littoral**

NOR : TECL2433208A

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté de la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques, en date du 05 décembre 2024, les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés pour rechercher et constater dans leur zone de commissionnement respective, les infractions prévues aux Chapitre Ier à VII du Titre I ainsi qu'aux Titres II, IV et VI du Livre III, aux Titres I à III du Livre IV, et au Titre VIII du Livre V du code de l'environnement, ainsi qu'aux textes et décisions pris pour l'application de ces dispositions :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Service d'affectation</b>	<b>Zone de commissionnement</b>
CAMPANA Michel	Collectivité de Corse	Domaine relevant du Conservatoire du littoral sur la Collectivité de Corse
COLI Paul-Dominique	Collectivité de Corse	Domaine relevant du Conservatoire du littoral sur la Collectivité de Corse
LE HERVE Quentin	Commune de Perros-Guirec	Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département des Côtes d'Armor
NUCCI Frédéric	Collectivité de Corse	Domaine relevant du Conservatoire du littoral sur la Collectivité de Corse
PIERI Pascal-Toussaint	Collectivité de Corse	Domaine relevant du Conservatoire du littoral sur la Collectivité de Corse
ROBILIARD Charline	Collectivité de Corse	Domaine relevant du Conservatoire du littoral sur la Collectivité de Corse

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.

Le commissionnement des agents dont la liste suit est abrogé :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Service d'affectation</b>	<b>Zone de commissionnement</b>	<b>A compter du</b>
DAUVERGNE Marion	Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée	Domaine relevant du conservatoire du littoral dans le département de Vendée	21/11/2024

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux.